



MAIRIE DE CUVILLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 05 février 2019 à 18h30

Le mardi cinq février 2019, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Hubert VECTEN, Le Maire**.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis :

Etaient présents : MM : VECTEN Hubert, DUMONT Elisabeth, MAUPPIN Jean-Michel, BRECCQUEVILLE Linda, DUMONT Philippe, GANTIER Brigitte, THUET Geneviève, TRIOUX Jean-Claude, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERYPE Jean-Marie et WATEAUX Judicaël.

Etaient absents : Mme FAUGERE Annie avec pouvoir donné à M. DUMONT Philippe, ODERMATT Franck avec pouvoir donné à Mme THUET Geneviève, DETHIER Jérôme et HOCHART Jacques.

Secrétaire de séance : M. MAUPPIN Jean-Michel

Le Conseil Municipal :

- Approuve à la majorité le Compte-rendu de la séance du 20 novembre 2018, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

1- DÉLIBÉRATION 2019-001 - Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes d'aide financière pour des participations aux voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, pour l'année scolaire 2018/2019,

- Décide d'accorder une aide pour les voyages scolaires de 85 € par élève scolarisé qui en ferait la demande par courrier.
- Précise que l'aide concerne les collégiens et les lycéens de la commune de CUVILLY.
- Dit que la somme sera versée par mandat administratif sur le compte bancaire du Collège ou lycée organisateur du voyage après réception d'une facture.

M. DUMONT Philippe émet des réserves sur ce qu'il nomme une « vente forcée imposée aux jeunes couples ».

2- DÉLIBÉRATION 2019-002 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938.

Les réseaux d'alimentation en eau potable route de Flandre RD 1017 à CUVILLY sont anciens et de petites sections, le projet prévoit le remplacement des canalisations existantes par une nouvelle canalisation en ø110 polyéthylène.

Le Lieudit « LA MALCAMPÉE » n'est pas desservi par un réseau d'eau potable public et est actuellement desservi par un puit privé sans traitement particulier.

L'agrandissement du hameau avec la création de nouveaux logements oblige la collectivité à créer un réseau pour desservir ces bâtiments.

Monsieur le Maire annonce que la société BEIMO faute de réponse depuis près d'un an n'a plus la charge du dossier, la commune a fait appel au Maître d'œuvre SECT-VRD.

Le coût total du projet selon le dossier réalisé par le Maître d'œuvre SECT-VRD, 160 rue des Prés Miny Moru 60700 PONTPOINT s'élève à 295 000.00 €.H.T soit 354 000.00€.T.T.C. y compris honoraires.

Il est précisé que la station-service Total ne sera pas concernée par le projet.

M. DUMONT Philippe rappelle qu'il est dommage de ne pas avoir profité des travaux d'assainissement pour la réalisation de ce projet.

M. VANDERSTICHELE Jean-Marie est contre la réalisation du projet, il indique que le coût d'investissement pour une trentaine de personnes est trop élevé.

Mme THUET Geneviève précise que la commune ne peut pas les laisser sans eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre: VANDERSTICHELE Jean-Marie) :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938 pour une dépense de 295 000.00 €.H.T (sous réserve de l'acceptation des subventions)
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3- DÉLIBÉRATION 2019-003 - Demande de Subvention DETR 2019 au titre de la DSIL pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938.

Considérant que l'agrandissement du hameau avec la création de nouveaux logements oblige la collectivité à créer un réseau pour desservir ces bâtiments.

Le coût total du projet selon le dossier réalisé par le Maître d'œuvre SECT-VRD, 160 rue des Prés Miny Moru 60700 PONTPOINT s'élève à 295 000.00 €.H.T soit 354 000.00€.T.T.C. y compris honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre: VANDERSTICHELE Jean-Marie) :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938 pour une dépense de 295 000.00 €.H.T (sous réserve de l'acceptation des subventions)
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la DETR 2019 (DSIL) au taux applicable pour l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4- DÉLIBÉRATION 2019-004 - Location logement 3 rue du Matz

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un logement communal au 3 rue du Matz est disponible à la location. Il informe que M. HERMIER Philippe souhaite louer ce logement à compter du 01 mars 2019.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ❖ Donne son accord pour louer le dit logement, à compter du 1^{er} mars 2019, pour une durée de trois ans, à M. HERMIER Philippe,
- ❖ Fixe le montant du loyer à 300€ par mois, payables d'avance par le Preneur, au Trésorier Municipal, à compter du 1^{er} mars 2019, révisable le 1^{er} mars de chaque année, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2018 établi à 129,03,
- ❖ Fixe le montant de la caution à 300€ correspondant à un mois de loyer,
- ❖ Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail.

5- Mise en place d'un état des lieux d'entrée et de sortie pour la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de mettre en place un état des lieux d'entrée et de sortie pour la location de la salle des fêtes face au non-respect du règlement de la part de plusieurs locataires : entretien de la salle non ou mal effectué, dégradations du matériel, des locaux...

Monsieur le Maire reconnaît une négligence de sa part et demande aux membres du Conseil Municipal si certains sont volontaires pour s'occuper de la salle des fêtes qui fera l'objet de rénovation et d'agrandissement en 2020 (il sera nécessaire de bloquer la salle au minimum trois mois).

M. TRIoux Jean-Claude souligne qu'il avait déjà demandé depuis plusieurs années la mise en place d'un état des lieux.

Pour M. DUMONT Philippe, il serait judicieux de remettre cette tâche à l'agent technique communal en charge de l'entretien des locaux.

Avis partagé par plusieurs membres du Conseil.

Informations du Maire et questions diverses :

- ✓ **Assainissement** : M. VECTEN annonce que les branchements des particuliers pourraient être réalisés à partir du 1^{er} mars 2019.
- ✓ **Voirie** : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Conseil Départemental pour la réfection de la voirie rue du Matz qui sera effectuée en 2020, il sera nécessaire de réaliser les eaux pluviales et les trottoirs avant la réfection.
- ✓ **Terrain rue du Matz** : M. le Maire explique qu'il devient urgent de se positionner sur la destination du terrain (parking, vente terrains à bâtir...)
 - M. WATEAUX Judicaël considère le terrain très utile en parking notamment pour les écoles.
 - M. le Maire propose une réunion de travail avec le paysagiste de Ressons-sur-Matz pour organiser l'aménagement du terrain avec un parking école et un parking Mairie.
 - M. DUMONT Philippe demande que le nécessaire soit fait pour éviter que les véhicules sortent dans la boue, tout comme M. VERVEPE Jean-Marie il suggère également d'attendre la réalisation des eaux pluviales avant d'aménager le terrain.
- ✓ M. DUMONT Philippe expose les questions de Mme FAUGERE Annie :
 - Déneigement des trottoirs : Mme FAUGERE Annie évoque l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. M. le Maire indique que la commune n'a pas pris d'arrêté municipal et le contrat avec Ste Beuve n'a pas été renouvelé.
 - Eaux pluviales : M. VECTEN précise que tout comme pour le projet d'eau potable à la Malcampée, BEIMO n'a plus le dossier en charge, il a été repris par le Maître d'œuvre SECT-VRD.
- ✓ **Déneigement** : Demande de M. ODERMATT Franck pour installer un semoir à sel derrière le tracteur.
- ✓ M. DUMONT Philippe signale le problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs rue du Matz.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h08.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 05 février 2019 a comporté quatre délibérations :

Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2018/2019	Délibération 2019/001
Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938	Délibération 2019/002
Demande de Subvention DETR 2019 au titre de la DSIL pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la RD 1017 et la création d'une canalisation sur la RD 938	Délibération 2019/003
Location logement 3 rue du Matz	Délibération 2019/004

VECTEN Hubert	C.R approuvé	ODERMATT Franck	Procuration/Mme THUET
DUMONT Elisabeth		BRECQUEVILLE Linda	C.R approuvé
MAUPPIN Jean-Michel	C.R approuvé	DUMONT Philippe	C.R approuvé
FAUGERE Annie	Procuration/M. DUMONT	TRIOUX Jean-Claude	C.R approuvé
GANTIER Brigitte	C.R approuvé	VANDERSTICHELE Jean-Marie	C.R approuvé
HOCHART Jacques		VERVEPE Jean-Marie	C.R approuvé
THUET Geneviève		WATEAUX Judicaël	C.R approuvé